

ROMENAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 JANVIER 2014

Le Conseil Municipal, réuni dans sa séance du 30 janvier, sous la présidence de Monsieur Didier GEROLT, Maire, (Excusés : VYNCKIER Marc, VIALAY Sébastien, BERNARD Michel (Pouvoir à GEROLT Didier), COLIN Christelle. Absents : GARNIER Gérard. Secrétaire de séance : LANGERON Danielle) a pris les décisions suivantes :

MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE DE 150 000 € POUR LE PROJET TOURISTIQUE PHASE 2 (POINT D'INFORMATION TOURISTIQUE, SANITAIRES PUBLICS) ET DIVERS (TRAVAUX TOITURE, CHAUFFAGE SALLE DES FETES...)

- a décidé, à l'unanimité, de retenir la proposition du Crédit Agricole Centre-Est – 71470 ROMENAY pour un montant de 150 000 € (Durée : 24 mois / Taux : 1.77 % soit T4M + marge de 1.60% / Echéance : capital IN FINE et intérêts annuels à terme échu / Frais dossier : 300€)
- autorise à l'unanimité Mr le Maire à valider ladite offre et signer tous les documents s'y rapportant.

REMBOURSEMENTS GROUPAMA EN FAVEUR DE LA COMMUNE :

- SINISTRE BRIS DE GLACE TRACTEUR DU 16.04.2013
 - a accepté à l'unanimité le remboursement de Groupama Rhône Alpes Auvergne d'un montant de 126.77 €
- SINISTRE PLACE OCCIDENTALE DU 20.02.2013
 - a accepté à l'unanimité le remboursement de Groupama Rhône Alpes Auvergne d'un montant de 3918.69 €
- SINISTRE EFFRACTION LOCAL ASSOCIATIF LA CHAGNE DU 31.07.2013.
 - a accepté à l'unanimité le remboursement de Groupama Rhône Alpes Auvergne d'un montant de 1920.00 €

TRANSPORTS SCOLAIRES / ASSURANCES A L'ANATEEP : RENOUELEMENT DE L'ADHESION DU 01.01.2014 AU 31.12.2014.

- a décidé à l'unanimité de renouveler l'adhésion à l'ANATEEP pour l'année 2014.
- autorise Mr le Maire à payer la cotisation annuelle

LOCATION A LA SARL APC (M. AISSAND) : RENOUELEMENT DU BAIL A COMPTER DU 01.03.2014

- a décidé à l'unanimité de renouveler la location à la SARL APC d'une partie du bâtiment communal situé « Rue Nouvelle » pour une nouvelle période de 6 mois à compter du 01.03.2014, selon les mêmes conditions.
- autorise Mr le Maire à signer le bail à intervenir.

SEMCODA : DELIBERATION DE CAUTIONNEMENT PAR LA COMMUNE DES EMPRUNTS – PRETS LOCATIFS A USAGE SOCIAL (PLUS) ET PRETS LOCATIFS AIDE D'INTEGRATION (PLAI) DESTINES A LA CONSTRUCTION DES 12 PAVILLONS AU CHAMP BRESSAN

- a accordé à l'unanimité sa garantie à la Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain (SEMCODA) pour le remboursement de la somme de 1 034 100 €, représentant 100% des quatre emprunts que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations afin de financer l'opération de construction de 9 pavillons PLUS et 3 pavillons PLAI à ROMENAY au lieudit « Le Champ Bressan ».
- autorise à l'unanimité M. le Maire à intervenir aux contrats de prêt et signer la convention qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

PROJET DE CONSTRUCTION DU FUTUR EHPAD :

- PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DES EXTENSIONS DE RESEAUX (TELECOM/ELECTRICITE/ASSAINISSEMENT)
 - a confirmé, à l'unanimité, la demande d'extension du réseau électrique afin d'alimenter les parcelles cadastrées AB n°481, YS n°154 et AK n°149 au lieudit « Le Champ Bressan » dans le cadre du projet de construction du futur EHPAD
 - a décidé à l'unanimité de prendre en charge le coût résiduel restant à la charge de la commune (selon chiffrage établi par le SYDESL) soit un montant d'environ 21 660 € HT et donne pouvoir à M. le Maire afin de passer commande pour la réalisation desdits travaux d'extension électrique et pour entreprendre toutes les démarches nécessaires s'y rapportant.
 - a confirmé par 12 voix pour et 1 abstention la prise en charge par la Commune de Romenay du coût des travaux de raccordement aux réseaux Télécom et assainissement afin d'alimenter les parcelles cadastrées AB n°481, YS n°154 et AK n°149 au lieudit « Le Champ Bressan » dans le cadre du projet de construction du futur EHPAD et donne pouvoir à M. le Maire afin d'entreprendre toutes les démarches nécessaires se rapportant à ces extensions de réseaux et aux raccordements correspondants.
- PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DE LA CREATION DE LA VOIRIE PUBLIQUE
 - a confirmé par 12 voix pour et 1 abstention la prise en charge par la Commune de Romenay du coût des travaux de création de voirie publique afin de desservir les parcelles cadastrées AB n°481, YS n°154 et AK n°149 au lieudit « Le Champ Bressan » dans le cadre du projet de construction du futur EHPAD et donne pouvoir à M. le Maire afin d'entreprendre toutes les démarches nécessaires se rapportant à cette création de voirie publique.

RECRUTEMENT DE M. GOUJON Vincent EN QUALITE D'ADJOINT TECHNIQUE STAGIAIRE A COMPTER DU 15.03.2014.

- a décidé, à l'unanimité, afin de recruter M. GOUJON Vincent en qualité de stagiaire, de créer, à compter du 15 mars 2014 un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 35 heures.

DENOMINATION DES RUES ET NUMEROTATION DES HABITATIONS : DELIBERATION ENTERINANT L'APPLICATION SUR LE CADASTRE

- a adopté, à l'unanimité, les dénominations de l'ensemble des voies communales ainsi que les numérotations de l'ensemble des habitations telles que définies et répertoriées dans le fichier récapitulatif annexé à la présente délibération.
- charge M. le Maire de communiquer ces informations aux services du cadastre, de La Poste ainsi qu'aux différents gestionnaires de réseaux.

REGLEMENTS INTERIEURS : RESTAURANT SCOLAIRE / ACCUEIL PERISCOLAIRE / AGORESPACE / GARDERIE / TRANSPORT SCOLAIRE

- a validé, à l'unanimité, les éléments complémentaires / modifications à apporter aux règlements intérieurs relatifs au restaurant scolaire, à la garderie périscolaire et au transport scolaire.

GRDF : CONVENTION TYPE D'HEBERGEMENT DES EQUIPEMENTS DE TELERELEVE (DANS LE CADRE DU PROJET COMPTEURS COMMUNICANTS GAZ DE GRDF)

- a approuvé à l'unanimité les termes de la convention de partenariat à intervenir avec la société GRDF pour l'hébergement d'équipements de télérelève sur les toits de bâtiments communaux (sites présélectionnés : musée du Champ Bressan / médiathèque / église).
- autorise M. le Maire à signer ladite convention.

AVIS SUR LES DEMANDES D'URBANISME

- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de déclaration préalable déposée par Mme Danièle DURAND pour la rénovation de façade de sa propriété située 3868 Route des Alpes.
- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de déclaration préalable déposée par M. TREPY Rosaire pour des travaux de modification d'ouverture sur sa propriété située 566 Route des Guiblanches.
- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de déclaration préalable déposée par Mme BAUDET Brigitte pour des travaux de réfection de toiture et de ravalement du pignon sud sur sa propriété située au lieudit « Lissiat ».
- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de déclaration préalable déposée par M. BECASSET Didier pour la construction d'un mur en agglos de 1.50m de hauteur et de 22m de longueur sur sa propriété située « Les Benoîts » 217 Route de Sermoyer.
- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de déclaration préalable déposée par M. MEUNIER André pour la réfection d'un mur de clôture à l'identique sur sa propriété située 2670 Route de Louhans.
- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de déclaration préalable déposée par M. BENLIAN-DEGAND Roger pour la création d'un mur de clôture de 1.50m de hauteur + palissade sur sa propriété située 2212 Route des Alpes.
- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de certificat d'urbanisme d'information déposée par la Société d'Avocats HORACE pour la propriété de M. et Mme BIAUSQUE Guillaume située « Place Occidentale ».
- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de certificat d'urbanisme déposée par Me Vincent CORDIER pour la propriété de M. BIAUSQUE Alain située « Place Occidentale ».

A PRIS CONNAISSANCE :

- de l'avis du Service du Domaine sur la valeur de l'étang de la Chagne
- des courriers sur la Zone de Revitalisation Rurale – ZRR
- des courriers de la DRI et de M. HENDRIKX – La Rippe des Monts – ROMENAY
- des coordonnées des nouveaux professionnels de santé à la maison médicale depuis début 2014.
- du contrat de prêt souscrit par l'EHPAD Charles GUILLOT pour le nouvel EHPAD.
- de l'évolution de la dette de la commune.
- de la non-reconduction de la convention ATESAT avec les services de l'Etat (DDT) pour 2014.

A STATUE SUR DIVERSES AFFAIRES COURANTES

Les délibérations peuvent être consultées sur un registre à disposition du public au secrétariat de la Mairie.

**LE MAIRE,
Didier GEROLT.**

